

219C0078
FR0013185857-FS0041

11 janvier 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">ABEO (Euronext Paris)</p>

Par courrier reçu le 10 janvier 2019, complété par un courrier reçu le 11 janvier, la société par actions simplifiée CM-CIC Investissement SCR¹ (28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 janvier 2019, le seuil de 20% des droits de vote de la société ABEO et détenir 1 385 828 actions ABEO représentant 2 633 074 droits de vote, soit 18,44% du capital et 19,61% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société ABEO.

¹ Contrôlée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

² Sur la base d'un capital composé de 7 514 211 actions représentant 13 429 902 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.